



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 59 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 68/91 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse du dernier rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 (S/2014/258).

* A/69/150.



1. Le 11 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/91 sur la question du Sahara occidental sans la mettre aux voix. Couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution susmentionnée.

2. Comme suite à sa résolution 2099 (2013) du 25 avril 2013, j'ai saisi le Conseil de sécurité d'un rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2014/258 en date du 10 avril 2014), dans lequel je lui ai rendu compte des activités entreprises par mon Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Christopher Ross, pour faire avancer les négociations sur la question du Sahara occidental et des difficultés auxquelles se heurtaient les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

3. Durant la période considérée, mon Envoyé personnel, constatant que les 13 séries de pourparlers directs sur la base des deux propositions soumises par les parties en avril 2007 n'avaient produit aucun résultat, a engagé des consultations bilatérales avec les parties en vue de déterminer si elles étaient disposées à faire preuve de souplesse pour dégager les éléments d'une solution de compromis, et avec les États voisins pour établir de quelle façon ils pouvaient se rendre utiles. Mon Envoyé personnel a tout d'abord présenté les grandes lignes de cette nouvelle démarche aux parties et aux États voisins lorsqu'il s'est rendu dans la région en mars-avril 2013. Il a ensuite présenté les paramètres de la nouvelle stratégie lors d'une visite qu'il a effectuée dans la région en octobre 2013, et a pris les premières mesures en vue de sa mise en œuvre en janvier, février et mars 2014. Au cours de toutes ces activités, et en particulier durant ses échanges périodiques avec les Sahraouis eux-mêmes, mon Envoyé personnel a tiré parti des informations, des observations et de l'assistance logistique que lui ont fournies mon Représentant spécial au Sahara occidental et l'ensemble du personnel de la Mission.

4. À la suite d'une série de consultations bilatérales tenues en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, mon Envoyé personnel s'est rendu dans la région du 12 au 25 octobre 2013 pour rencontrer de nouveaux interlocuteurs marocains, espagnols, algériens et mauritaniens, et s'assurer qu'ils étaient prêts à adopter la nouvelle démarche qu'il avait présentée au cours de ses consultations antérieures. Il a demandé aux parties de constituer des groupes de travail restreints qui coopéreraient avec lui au cours de cette nouvelle phase, et indiqué clairement aux deux parties et aux États voisins que les débats à venir devraient porter sur les deux principaux éléments mis en relief à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité, à savoir, d'une part, la teneur d'une solution politique mutuellement acceptable et, de l'autre, la modalité selon laquelle le peuple du Sahara occidental exercera son droit à l'autodétermination.

5. À chacune de ces étapes, mon Envoyé personnel a souligné que si l'on voulait progresser, toutes les parties concernées devaient faire preuve de souplesse, étant donné que le processus de négociation était régi par le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et que chacune des parties était donc libre d'accepter ou de rejeter les propositions de l'autre. Il a rappelé que, pour l'Organisation des Nations Unies, les parties officielles aux négociations étaient le Maroc et le Front Polisario, et a réaffirmé qu'il était disposé à continuer d'encourager les États voisins à contribuer à trouver les moyens d'aller de l'avant.

6. De novembre 2013 à mars 2014, mon Envoyé personnel a entrepris une nouvelle série de consultations avec les membres du Groupe des Amis du Sahara

occidental et s'est rendu successivement à Washington, Paris et Madrid pour chercher à rallier l'appui de ses interlocuteurs à sa nouvelle démarche, insistant sur la nécessité pour les parties d'envisager à la fois une solution politique de fond, acceptable pour tous, et des moyens d'exercer l'autodétermination. Il a également demandé aux membres du Groupe de se joindre à lui pour bien faire comprendre aux parties qu'elles devaient faire preuve de souplesse dans la recherche d'un compromis.

7. Les interlocuteurs dans les trois capitales ont appuyé la nouvelle démarche de mon Envoyé personnel et dit comprendre la nécessité de trouver une solution de fond et d'envisager les moyens d'accéder à l'autodétermination. Des visites analogues à Londres, Moscou et dans d'autres capitales seront organisées en fonction d'un calendrier arrêté d'un commun accord.

8. Du 18 au 30 janvier 2014, mon Envoyé personnel s'est rendu dans la région pour prendre les premières mesures concrètes dans le cadre de la nouvelle démarche et a posé nombre de questions aux parties pour qu'elles clarifient le sujet, précisent leurs positions respectives et se déclarent disposées à faire preuve de souplesse. Pour préserver la confidentialité des échanges et comme convenu avec les parties et les États voisins, il n'a fait aucune déclaration à la presse.

9. À Rabat et à Tindouf, mon Envoyé personnel s'est entretenu avec les groupes de travail nouvellement constitués et a posé des questions précises à chaque partie, à titre confidentiel. Par ses questions, délibérément provocantes, il a cherché à pousser les parties hors des sentiers battus pour leur faire tenir un discours qui soit en rupture avec le passé et les encourager à faire preuve de souplesse tandis qu'elles commencent à envisager d'autres solutions par rapport à leurs positions initiales et à rechercher des éléments de compromis. À Alger et à Nouakchott, l'accent a été mis sur l'encouragement à apporter aux Gouvernements algérien et mauritanien pour qu'ils trouvent de nouveaux moyens de participer à la recherche d'une solution.

10. Mon Envoyé personnel a partout énoncé clairement que l'Organisation des Nations Unies avait, depuis 30 ans, usé de tous les moyens possibles pour aider les parties à parvenir à un règlement, par la négociation de plans, l'organisation de rencontres directes et, à présent, des consultations bilatérales, avec la possibilité d'effectuer des navettes diplomatiques. Il a souligné que le processus de négociations était à court d'options et qu'il fallait progresser en 2014, car le temps n'était du côté de personne. Ses contacts avec les membres du Groupe des Amis ont révélé à cet égard une impatience grandissante et une pression de plus en plus forte en vue de l'obtention de résultats concrets, ceux-ci craignant que la poursuite de l'instabilité et des tensions dans la région du Sahel et la frustration croissante des réfugiés dans les camps aux abords de Tindouf ne commencent à s'alimenter mutuellement d'une manière qui porte préjudice à la cause de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région.

11. Mon Envoyé personnel est retourné dans la région du 27 février au 7 mars 2014 pour s'entretenir avec les groupes de travail constitués par le Maroc et le Front Polisario et recueillir les réponses qu'ils avaient fournies aux questions posées lors des consultations de janvier 2014. Il a également poursuivi ses entretiens en Algérie et en Mauritanie afin de déterminer quel était le meilleur moyen pour ces pays de participer à la recherche d'un règlement.

12. En acceptant la nouvelle démarche présentée lors des consultations antérieures, les parties se sont aussi entendues sur un code de conduite imposant la règle de la confidentialité dans leurs entretiens avec mon Envoyé personnel, excepté en cas d'accord explicite sur la nécessité d'une diffusion plus large. Cela étant, mon Envoyé personnel s'est à nouveau abstenu de faire des déclarations à la presse. À ce stade précoce, il a seulement indiqué que les réponses recueillies auprès des parties au cours de ce premier exercice restaient dans les paramètres de leurs propositions officielles respectives, bien que celles-ci aient été parfois exhortées à aller plus loin et à faire preuve de souplesse pour dégager des éléments de compromis. Il a par ailleurs exprimé l'espoir que, dans les entretiens futurs, les parties pourront adopter une démarche plus souple.

13. Durant la période considérée, la MINURSO a continué de veiller au respect des accords militaires et du régime de cessez-le feu en effectuant des patrouilles terrestres et aériennes et des visites auprès des unités de l'Armée royale marocaine et des forces militaires du Front Polisario. Les soldats et policiers de la MINURSO ont aussi procuré un appui médical et logistique au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont le personnel exécute les tâches prescrites dans les camps et applique son programme de mesures de confiance conformément au Plan d'action adopté et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

14. Mon Représentant spécial s'est régulièrement entretenu avec les parties pour promouvoir un dialogue constructif dans les débats sur l'exécution du mandat de la MINURSO et les questions opérationnelles propres à la Mission, et a usé de ses bons offices pour promouvoir le règlement des questions relatives au cessez-le-feu et aux mesures de confiance. Il a tenu des réunions d'information et de nombreuses séances de consultations avec les autorités marocaines, les dirigeants du Front Polisario, des délégations d'États Membres et d'organisations non gouvernementales internationales, ainsi qu'avec des responsables algériens et mauritaniens, avec lesquels il a évoqué l'exécution du mandat de la Mission et les problèmes qu'elle rencontrait. Il a aussi tenu des réunions périodiques avec les bureaux régionaux du Conseil national des droits de l'homme du Maroc à Laayoune et Dakhla. Le 12 mai 2014, j'ai nommé Kim Bolduc (Canada) Représentante spéciale pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} septembre.

15. Le bureau politique de la Mission entretient un dialogue suivi et constructif avec les interlocuteurs de la MINURSO désignés respectivement par les autorités marocaines et le Front Polisario. La Mission a poursuivi ses efforts afin d'informer de la manière la plus complète possible le Conseil de sécurité et le Secrétariat, ainsi que mon Envoyé personnel, en s'arrêtant sur l'évolution de la situation sur le terrain et en en faisant l'analyse à partir de renseignements dans le domaine public.

16. La Mission a encore beaucoup fait pour réduire la menace que représentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et en limiter l'impact, en soutenant concrètement les activités humanitaires menées à l'est du mur de sable et en continuant de coopérer utilement avec le Centre de coordination de la lutte antimines et les deux parties.

17. Comme il l'a déclaré lors de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité en avril 2014, mon Envoyé personnel a l'intention de poursuivre ses consultations bilatérales, dans le cadre des résolutions successives du Conseil de sécurité, dans l'optique d'une reprise des pourparlers directs. Il a informé les parties et les États

voisins qu'il avait l'intention de revenir dans la région toutes les six semaines à compter de mai 2014. Bien que tous les interlocuteurs aient accepté en principe ce calendrier, le Maroc a toutefois exprimé des réserves concernant certaines parties de mon rapport d'avril 2014 au Conseil de sécurité sur le Sahara occidental (S/2014/258) et souhaité clarifier les objectifs et le cadre du processus de négociation avant d'accepter les dates de la prochaine visite dans la région. En juin 2014, mon Envoyé personnel, ainsi que plusieurs hauts responsables de l'ONU ont tenu des consultations approfondies avec le Maroc à New York. Mon Envoyé personnel s'est aussi entretenu avec des membres du Groupe d'Amis, qui ont souligné la nécessité de reprendre rapidement les efforts de médiation. Il espère que tous les interlocuteurs seront prêts à reprendre le processus de négociation avant la présentation de son prochain exposé au Conseil de sécurité en octobre 2014.

18. Constatant avec préoccupation que les négociations demeurent dans l'impasse, je rappelle aux parties et à la communauté internationale qu'il leur incombe de trouver une solution au conflit. J'invite donc à nouveau les parties à s'acheminer sans plus attendre vers une solution et, à cette fin, je les exhorte à engager des négociations de bonne foi avec le concours de mon Envoyé personnel.
